

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2019-97**SEANCE DU 25 MARS 2019**

FR/LN/CJ n° 2019/08

Objet de la délibération :**MARCHES PUBLICS**

**MARCHE GLOBAL DE
PERFORMANCE POUR LA GESTION
ENERGETIQUE, L'EXPLOITATION-
MAINTENANCE ET LA
(RE)CONSTRUCTION DES
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
PUBLIC :**

autorisation de signer le
marché avec l'Entreprise
LESENS/CITEOS

NOMBRE DE CONSEILLERSEn exercice : **29**Présents : **20**Pouvoirs : **04**Votants : **24**

Date de la convocation :
19/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :

BONVIN Béatrice, Pouvoir à BROUSSEAU Claudine
QUAGLIARELLA Lydie, Pouvoir à BOMMER Danièle
HAMARD Roland, Pouvoir à VAN CAPPEL Nathalie
LARCHER Annick, Pouvoir à BREVIER Chantal

Absents :

BASSEZ Rosane, POISSONNIER Philippe, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : BLANCHARD Flavien

VU les articles 75 et 76 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU l'avis d'appel public à la concurrence en date du 03/08/2018 lançant la procédure de dialogue compétitif pour le marché global de performance pour la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et la (re)construction des installations d'éclairage public,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres en date du 25/02/2019,

CONSIDERANT que le marché global de performance pour la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et la (re)construction des installations d'éclairage public est arrivé à échéance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA GESTION ENERGETIQUE,
L'EXPLOITATION-MAINTENANCE ET LA (RE)CONSTRUCTION DES
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Entreprise retenue : LESSENS VAL DE LOIRE/CITEOS de Chartres (28)

Pour un montant de :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190325-D2019_03b_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le poste : 27/03/2019
Affichage : 27/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

POSTE G1

Gestion énergétique des installations d'éclairage public et
d'illuminations festives (hors fourniture d'énergie)

POSTE G2

Exploitation-maintenance des installations d'éclairage public,

**Montant H.T.
pour 6 ans**

**Montant T.T.C.
pour 6 ans**

€ 33 660,00 € 40 392,00

€ 196 459,00 € 235 750,80





2019-98

POSTE G3 (PLAFOND PFB) Gestion des sinistres, actes de vandalisme, vols et interventions de grosses réparations (hors G2), sur les installations d'éclairage public	€ 225 000,00	€ 270 000,00
POSTE G4 (Re)construction des installations d'éclairage public, de mises en lumière	€ 363 660,75	€ 436 392,90
POSTE G5 Gestion des illuminations festives (pose, dépose, stockage, entretien et mise à disposition des motifs).	€ 137 796,00	€ 165 355,20
Total	€ 956 575,75	€ 1 147 890,90

- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 25 mars 2019

Le Maire,
F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190325-D2019_03b_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2019
Affichage : 27/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

